

**Vente d'un délaissé de terrain Chemin de la Naitoure aux Consorts DEMASSUE**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Les Consorts DEMASSUE ont sollicité la Ville de Besançon afin d'acquérir la parcelle cadastrée section NS n° 379 sise 11 chemin de la Naitoure.

D'une contenance de 3 a 13 ca, cette parcelle communale constitue un ancien chemin d'exploitation en impasse, à l'état d'abandon depuis de nombreuses années. Elle est classée en zone NB du POS secteur Nord.

Compte tenu du fait que cette parcelle est incluse à l'intérieur de la propriété des Consorts DEMASSUE et qu'elle ne présente pas d'utilité pour la commune, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

En conséquence, la Ville de Besançon cède le délaissé cadastré section NS n° 379 au prix de 21 €/m<sup>2</sup>, fixé par les Services Fiscaux, soit 6 573 €.

Les frais d'acte seront à la charge des Consorts DEMASSUE.

La recette de 6 573 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro Rue-25056.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette vente,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.*